

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>301, 8627, 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : G-7010 PA	Page 1 de 1
	Catégorie : PERSONNEL	
	Objet : RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT	
	Référence(s) juridique(s) : Articles 61, 92 et 112 de la <i>Loi scolaire</i>	
Autre(s) référence(s) :		
Date d'émission : 15 avril 1996		
Révision(s) : 15 mars 2004		

PROCÉDURES

1. Il est préférable que tous les postes disponibles soient publiés au sein du Conseil scolaire et à l'extérieur du Conseil scolaire simultanément.
2. La direction de l'école doit participer à l'embauche du personnel enseignant en identifiant par sa recommandation à la direction générale, la(les) personne(s) la(les) plus apte(s) à remplir le ou les postes vacants.
3. Toute candidature à un poste d'enseignement devra compléter un formulaire de demande d'emploi. Ce formulaire inclura une déclaration concernant l'existence d'un dossier judiciaire et/ou avoir été sujet d'une enquête ou ordonnance sous le Child Welfare Act of Alberta ou loi équivalente de toute autre province ou pays. Un rapport concernant le dossier judiciaire doit provenir d'une demande récente, d'au plus soixante (60) jours, qui indique que la personne aura à travailler avec des sujets vulnérables et qui inclut un consentement pour diffuser l'information.